

AVIS AU PUBLIC

Listes électorales provisoires pour les élections législatives du 8 octobre 2023

Il est porté à la connaissance des intéressés que les listes électorales provisoires pour les élections législatives du 8 octobre 2023, provisoirement clôturées au 16 août 2023, sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal du 16 au 22 août 2023 inclus.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu jusqu'au 22 août 2023 au plus tard.

Tout citoyen peut produire, jusqu'au 22 août 2023 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant le tribunal administratif, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Waldbillig, le 16 août 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
La bourgmestre,



Le secrétaire communal remplaçant,

